

GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE | POINT D'ÉTAPE

En 2015, la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'énergies pour les collectivités a été initiée et depuis, progressivement étendue à la quasi-totalité des contrats. Ce changement impose aux structures publiques concernées de souscrire de nouveaux contrats sous la forme d'offres de marché. Afin de les accompagner, le SIEGE 27 a alors mis en place un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité.

Les trois étapes de la fin des tarifs réglementés de l'électricité à retenir :

- **1er janvier 2016**
Sites c4, c3, c2 (>36 kVA ex tarifs « jaune » et « vert »)
- **1er janvier 2020**
Les nouveaux sites C5 ($\leq$ 36 kVA ex tarifs « bleu ») pour les collectivités de 10 salariés ou plus ou un bilan annuel > 2M €.
- **1er janvier 2021**
Tous les sites C5 ($\leq$ 36 kVA ex tarifs « bleu ») pour les collectivités de 10 salariés ou plus ou un bilan annuel > 2M €.

Le SIEGE 27 a décidé d'élargir son actuel groupement d'achat pour prendre en considération la fin des tarifs « bleus » initiée depuis le 1er janvier 2020.
Cet élargissement prendra effet au 1er janvier 2022.

Ainsi les mises en concurrence des contrats de bâtiments pour lesquelles la puissance souscrite est supérieure à 36kVA, d'installations dont les bâtiments pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA et certaines installations d'éclairage public, pourront être prises charge par le SIEGE 27.

Le groupement d'achat d'électricité du SIEGE 27, c'est :

232 adhérents au lot > 36kVA

298 adhérents au lot $\leq$ 36kVA

133 adhérents au lot EP dont le SIEGE 27 qui adhère pour les 186 communes MEP.

Quels avantages à adhérer à ce groupement d'achat ?

Optimiser vos dépenses

Être adhérent au groupement d'achat c'est maîtriser ses dépenses en optimisant vos contrats afin qu'ils correspondent au mieux à vos attentes.

Sécurisation de vos démarches et simplification administrative

Les adhérents bénéficient de l'expertise technique et juridique apportée par le SIEGE 27 et la prise en charge des relations avec le fournisseur

Accès aux données

La mise à disposition d'une plateforme en ligne permet aux adhérents de suivre consommation et facturation.

Participer à la transition énergétique

Les adhérents peuvent flécher un ou plusieurs de leurs sites sur des offres avec une part d'énergie renouvelable

Publié le 07 juillet 2021